

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 3 février 2025 à 19h34

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 arrivée à 19 :40
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Sont absents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4

Est également présente, Madame Sophie Millette Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h34

2. Résolution numéro 25-02-20 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 25-02-21 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 25-02-22 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par monsieur **Michel Beauchesne** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2025 au montant de 51 672.52\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Techni-Consultant 2 874.38\$ Plan de gestion des actifs; Solidel Canada inc 7 688.96\$ lampadaire (50%) projet FRR2; Excavation FMK 16 067.76\$ 2^e versement déneigement

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution numéro 25-02-24 **Inscription annuelle au congrès de l'ADMQ**

CONSIDÉRANT que les inscriptions annuelles pour le congrès de l'ADMQ sont maintenant disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu,

D'autoriser l'inscription et la participation de Sophie Millette et Josée Dubois au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu du 17 au 20 juin 2025 à Québec et d'en défrayer les coûts d'inscription de 630.00\$ avant taxes pour chaque participante, ainsi que les frais d'hébergement, les frais de subsistance et frais de déplacement sous présentation de factures.

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 25-02-25 **Dépôt de la liste des immeubles à transmettre à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes foncières**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit statuer sur les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour non-paiement de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT la liste numérotée de 1 à 14 des matricules ayant un solde de 500\$ et plus;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se donne un barème de 500\$ et plus pour déterminer les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de la taxe foncière;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu

Que les immeubles identifiés sur la liste présentée au Conseil municipal, et ayant un solde à payer de 500\$ et plus, soient numérotés de 1 à 14. Ceux et celles qui n'auront pas acquitté le montant des taxes ou pris entente, seront transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes foncières.

Que le Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford autorise la directrice générale à transmettre la liste des immeubles à la MRC de Bécancour dès le 28 février 2025

ADOPTÉE

6.3 Résolution 25-02-26 **Mandat Vente pour taxes**

CONSIDÉRANT que les ventes pour taxes auront lieu le 12 juin 2025 dans les bureaux de la MRC de Bécancour;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité a un dossier en vente pour taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford donne le mandat à la directrice générale Sophie Millette ou à la mairesse Ginette Deshaies de représenter la municipalité et de pouvoir faire des mises pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6.4 Résolution 25-02-27

Souper gastronomique de la fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'invitation pour l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation;

CONSIDÉRANT que ce souper bénéfice aura lieu le 15 mars 2025 à L'Hôtel Montfort de Nicolet

CONSIDÉRANT que le coût du billet pour le souper est au montant de 200.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford participe au souper gastronomique -11^e édition et nomme madame Ginette Deshaies mairesse pour représenter la municipalité. Que la municipalité achète 1 billet pour la participation municipale.

ADOPTÉE

6.5 Résolution 25-02-28

Renouvellement de billet pour le règlement d'emprunt 164

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 164 vient à échéance le 10 février 2025;

CONSIDÉRANT que le solde du règlement d'emprunt est au montant de 90 200.00\$;

CONSIDÉRANT que tout règlement d'emprunt en dessous de 100 000.00\$ est négocié entre les municipalités et les institutions financières, sans l'approbation et la gestion du ministère des finances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait la demande de taux et de repartitions des billets municipaux à deux institutions financières;

Banque National	4.28826%	
10 février 2026	17 000.00\$	3.25%
10 février 2027	17 500.00\$	3.30%
10 février 2028	18 000.00\$	3.50%
10 février 2029	18 500.00\$	3.65%
10 février 2030	19 200.00\$	3.75%

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Caisse Desjardins	5.03%	
10 février 2026	16 300.00\$	
10 février 2026	17 100.00\$	
10 février 2026	18 000.00\$	
10 février 2026	18 900.00\$	
10 février 2026	19 900.00\$	

CONSIDÉRANT que les intérêts sont payables semi-annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu,

Que la municipalité renouvelle le règlement d'emprunt au montant de 90 200.00\$ avec la Banque Nationale et autorise la mairesse madame Ginette Deshaies et la directrice générale Sophie Millette à signer tous documents reliés au renouvellement de l'emprunt pour le règlement 164.

6.6 Résolution 25-02-29

Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu,

Qu'il soit résolu que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford donne son appui par résolution aux énoncés décrits ci-hauts;

Qu'il soit résolu que Municipalité de Sainte-Marie de Blandford transmette la résolution au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉE

6.7 Résolution 25-02-30 Programme d'assistance financière municipale de soutien aux activités de loisirs des personnes handicapées

CONSIDÉRANT que l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre du Québec demande à la municipalité de Sainte-Marie de Blandford de poursuivre le maintien de l'offre en loisirs aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la contribution suggérée est au montant de 120.00\$ soit 474 citoyens x .025\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford maintienne l'offre de services et contribue pour la somme de 120.00\$ tel que demandé.

ADOPTÉE

6.8 Résolution 25-02-31 Proclamation municipale à la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu;

Qu'il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

6.9 Résolution 25-02-32 Renouvellement du protocole d'entente du Parc de la Rivière Gentilly et déterminer les signataires

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le protocole d'entente du Parc de la Rivière Gentilly;

CONSIDÉRANT que l'entente est pour une période de trois ans, soit de 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT que l'entente pour l'aide financière est au montant de 15 000.00\$ par année;

CONSIDÉRANT que l'organisme doit respecter toutes les conditions de l'entente avant de pouvoir bénéficier du versement annuel;

En conséquence, sur proposition monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu

QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer le protocole d'entente du Parc régional de la Rivière Gentilly, au nom de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford soient :

Madame Ginette Deshaies, Mairesse
Madame Sophie Millette, Directrice générale

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

7. **Suivi de dossiers** : Le projet FFR 2 : Création d'un milieu dynamique et rassembleur à travers l'offre d'activités culturelles, éducatives et sportives a été autorisé par le conseil des maires. La Fadoq de Sainte-Marie a fait l'acquisition d'une nouvelle table de billard, nous tenons à les féliciter pour leur initiative et leur contribution à la vie communautaire.

8. Aqueduc & Égout

8.1 Résolution 25-02-33

Démarche du plan de gestion des actifs (PGA)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le *Plan de gestion des actifs* (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

En conséquence, sur proposition monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu

Que la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Que la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le Conseil municipal approuve le document « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

9. Voirie

10.Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : Janvier 2025.

10.2 Résolution 25-02-34

**Demande de dérogation mineure
pour le lot 6 323 739 sur la route
des Flamants**

CONSIDÉRANT que Le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures #199* de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford en plus d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment agricole, soit une cabane à sucre. L'adresse concernée par la demande se situe dans la zone AG-F-01. La demande de dérogation mineure a pour objet soit : un bâtiment principal déjà construit ayant une façade de 4,88m dérogeant à l'article 195 du *Règlement de zonage #203 (193)*, une superficie d'un bâtiment principal déjà construit de 29,77m² dérogeant à l'article 194 du *Règlement de zonage #203 (193)*, un bâtiment principal déjà construit ayant une fondation sur pieux avec un agrandissement projeté sur fondation de béton dérogeant de l'article 26 du *Règlement de construction #195*, un bâtiment principal déjà construit ayant une marge avant de 7,92m dérogeant de l'article 81 du *Règlement de zonage #203 (193)* et un agrandissement du bâtiment principal projeté ayant une marge arrière de 7,92m dérogeant de l'article 82 du *Règlement de zonage #203 (193)*.

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT que la dérogation respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la démonstration du préjudice sérieux que la règlementation cause au requérant est convaincante;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours ou déjà exécutés, le cas échéant, l'ont été de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal visé est un bâtiment agricole servant uniquement à des fins et un usage agricole au sens

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* de même que des dispositions et définitions prévues au *Règlement de zonage* en vigueur.

CONSIDÉRANT que le comité du CCU recommande la dérogation mineure auprès du conseil municipal;

Il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu,

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour le lot 6 232 739 rue des Flamants.

ADOPTÉE

11. Varia

12. Période de questions débute à 20 :09 et se termine à 20 :09
Aucune question

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 25-02-35

L'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu à 20 :10

Ginette Deshaies, Mairesse

**Sophie Millette, Directrice
générale et greffière-
trésorière**

